

## DELIBERATION CR012-2023

**Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;**

**Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;**

**Vu les statuts et le règlement intérieur de l'Université d'Angers, tels que modifiés le 15 décembre 2022 ;**

**Vu les convocations envoyées aux membres de la Commission de la Recherche le 21 mars 2023 ;**

**Objet de la délibération : Procès-verbal de la Commission de la recherche du 05 décembre 2022**

**La Commission de la Recherche réunie le 27 mars 2023 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :**

Le procès-verbal de la commission recherche du 05 décembre 2022 est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 31 voix pour.

**Christian ROBLÉDO**  
*Président  
de l'Université d'Angers*

**Signé le 31 mars 2023**

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Mis en ligne le : 03 avril 2023**

Ua

# PROCÈS-VERBAL

Commission de la Recherche  
**05 décembre 2022**

*Soumis au vote de la Commission de la  
Recherche du 27 mars 2023*

U A

Ua

U/A

U A

La Commission de la Recherche de l'Université a été réunie le 05 décembre 2022 à 14h30 en salle du Conseil à la Présidence de l'Université, 40 rue de Rennes, sous la présidence de M. SIMONEAU.

ROBLÉDO Christian Président de l'université	Excusé
SIMONEAU Philippe Vice-président recherche	Présent
ALLAIN Magali	Présente
ALLAIN Philippe	Excusé, donne procuration à Caroline DUPARC
AUBOURG Sébastien	Présent
BARICHARD Vincent	Présent
BEHUET Corentin	Présent
BLANCHARD Philippe	Excusé, donne procuration Magali ALLAIN
BRÉARD Dimitri	Présent
CAMUS Sandra	Excusée
CANEVET David	Excusé, donne procuration Dimitri BREARD
CHEN Jaspe	Excusée, donne procuration à Corentin BEHUET
CHUREAU Véronique	Présente, jusqu'à 16h50
CLERE Nicolas	Présent
DAUCÉ Bruno	Présent
DELALEU Frédéric	Excusé
DENÉCHÈRE Yves	Présent
DUPARC Caroline	Présente, arrivée à 14h40
EL BICHR Meryem	Présente
GRATTON Emmanuel	Excusé
JUSSIEN Christelle	Présente
KOBIELA Arthur	Présent
LAGARCE Frédéric	Absent
LANDÈS Claudine	Excusée, donne procuration à Vincent BARICHARD
LE NAN Frédérique	Excusée, donne procuration à Martine LONG jusqu'à son arrivée à 14h45
LIBOUBAN Hélène	Excusée, donne procuration à Nicolas CLERE
LONG Martine	Présente
MALLEGOL Patricia	Absente
MANN Etienne	Excusé
MARCHAIS Véronique	Présente
MATHIEU Elisabeth	Excusée
MOJTAHID Meryem	Présente
MOREL-BROCHET Annabelle	Excusée, donne procuration à Yves DENECHERE
PERCHEPIED Laure	Excusée, donne procuration à Vincent BARICHARD
POINT Laetitia	Absente
ROUSSEAU Audrey	Présente
ROY Pierre-Marie	Excusé, donne procuration à Philippe SIMONEAU
VAUDEL Gwenaëlle	Excusée, donne procuration à Sébastien AUBOURG
VIGNON-BARRAULT Aline	Excusée

**Membres à titre consultatif présents :**

Pascal RICHOMME, Vice-Président Valorisation

Christophe DANIEL, Doyen de la Faculté de Droit, Economie et Gestion

Éric PIERRE, Directeur de l'UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines et Sociales

Frédéric SAUBION, Directeur de la SFR MathSTIC

**Personnes invitées par le Président :**

Bénédicte GIRAULT, Directrice de la Recherche, de l'Innovation et des Etudes Doctorales

**Secrétariat de séance :**

Cellule institutionnelle

## Ordre du jour :

### Table des matières

<b>1. Informations générales</b>	<b>1</b>
1.1 Campagne ANR.....	1
1.2 Campagne Étoiles Montantes.....	1
1.3 Comité Éthique Recherche.....	2
1.4 Presses Universitaires de Rennes .....	3
<b>2. Procès-verbaux</b>	<b>4</b>
2.1 Procès-verbal de la Commission de la recherche du 02 mai 2022 .....	4
<b>3. Prospectives et moyens</b>	<b>4</b>
3.1 Crédits scientifiques 2023 .....	4
3.2 Orientations budgétaires 2023 .....	5
3.3 Aides aux colloques 2023.....	7
<b>4. Valorisation de la recherche</b>	<b>9</b>
4.1 Convention 2023 de coopération SATT OV - UA .....	9
<b>5. Vie des laboratoires</b>	<b>10</b>
5.1 Changement direction SFR Math-STIC .....	10
<b>6. Questions diverses</b>	<b>10</b>
<b>6. ANNEXE : diaporama de la séance du 05 décembre 2022</b>	<b>11</b>

M. SIMONEAU ouvre la séance de la Commission de la Recherche à 14h35. A l'ouverture de la séance du 05 décembre 2022, 27 membres sont présents ou représentés (38 membres en exercice, 17 membres présents et 10 membres représentés). Il fait état des présents et des excusés.

## 1. Informations générales

### 1.1 Campagne ANR

M. SIMONEAU recense 71 soumissions concernant l'Université d'Angers dont 5 projets qui comprennent 2 laboratoires angevins. Ces soumissions se répartissent entre 10 JCJC, 51 PRC (17 en coordination et 34 en partenariat), 1 PRCE (1 en coordination), 6 PRCI (2 en coordination et 4 en partenariat) et 3 PRME. Il y a 49 hommes qui ont déposé des projets pour 22 femmes. Ces 71 soumissions traduisent une petite remontée par rapport à l'année dernière où il y en avait eu 59. L'Université d'Angers retrouve des chiffres qui sont dans la moyenne depuis 2015. M. SIMONEAU espère avoir davantage de passages en phase 2 que l'année dernière pour retrouver des chiffres de l'ordre de la trentaine. Le pôle Végétal et Environnement retrouve un niveau d'avant 2022. Le pôle Santé a connu une diminution du nombre de dépôts en 2022 qui se poursuit en 2023. La diminution régulière au niveau du pôle Matériaux ces dernières années est peut-être due au fait que les collègues ont obtenu plusieurs succès sur les années antérieures. Le nombre de dépôts au pôle Math-STIC augmente de façon régulière ces dernières années, ce qu'il tient à saluer. Enfin, le nombre de dépôts est assez faible au niveau du pôle LL-SHS à mettre en lien avec les succès pour certains projets ces dernières années, à l'instar du pôle Matériaux.

M. CLERE signale que les projets en cancérologie sont portés par l'Institut national du cancer (INCa) qui est l'équivalent des ANR en cancérologie et ne rentrent pas dans le décompte de ces ANR. Il aimerait savoir s'ils sont quand même compris en parallèle dans les statistiques de dépôt de projet.

M. SIMONEAU confirme que ne sont présentés aujourd'hui que les projets entrant dans le cadre de l'appel à projet générique de l'ANR. Pour autant, il existe d'autres possibilités d'appels à projet comme les SAPS, etc. qui ont chacun leur propre calendrier. Les informations sont transmises régulièrement en CR mais pas dans le cadre de ce bilan annuel.

M. DENÉCHÈRE aimerait savoir s'il y a plus ou moins de projets en coordination que les autres années.

M. SIMONEAU croit que les chiffres en termes de projets en coordination sont assez stables par rapport aux années précédentes. Il y avait 19 coordinations sur 44 PRC déposés l'année dernière et il y a 17 coordinations pour 51 PRC déposés cette année. Le taux est donc légèrement plus faible.

### 1.2 Campagne Étoiles Montantes

M. SIMONEAU rappelle que trois projets avaient été déposés dans le cadre de la campagne Étoiles Montantes 2022 dont :

- Un projet porté par M. ZIGON (MOLTECH ANJOU), classé 1 par la CR
- Un projet porté par Mme LEPELTIER (MINT), classé 2 par la CR
- Un projet porté par M. GOUDET (LERIA), classé 3 par la CR

La Région a décidé de ne pas financer les trois projets et n'a pas tenu compte du classement de la CR. Seul le projet porté par M. GOUDET sera ainsi financé par la Région. Il semble que la Région a quelque peu modifié sa façon d'expertiser les dossiers Étoiles Montantes puisqu'elle fait dorénavant appel à l'ANR qui met en place un comité ad hoc. Il a l'impression que certaines candidatures, comme celle de M. ZIGON, ont été écartées par l'ANR et/ou la Région dans la mesure où elles avaient également été déposées sur une ANR JCJC. M. ZIGON a ainsi obtenu un financement JCJC. L'Université d'Angers doit se poser la question de savoir si elle doit continuer à encourager les collègues à se positionner sur ce dispositif Étoiles Montantes s'ils ont l'intention de déposer en parallèle une demande d'ANR JCJC. M. SIMONEAU espère que Mme LEPELTIER obtiendra également une ANR JCJC. Le bilan est donc quelque peu mitigé puisque l'établissement obtenait, les années précédentes, 2 à 3 projets Étoiles Montantes financées par la Région. Il faudra avoir des discussions avec les services de la Région pour savoir si leur dispositif Étoiles Montantes a une réelle raison d'être.

### 1.3 Comité Éthique Recherche

M. SIMONEAU informe que le Comité Éthique Recherche (CER) va devenir un CER ComUE Angers-Le Mans. Pour rappel, l'éthique de la recherche fait partie des compétences qui ont été transférées à la ComUE depuis la publication du décret de création de la ComUE en janvier 2021. Ce transfert du CER est prévu pour le 1<sup>er</sup> janvier 2023. L'adaptation du fonctionnement du CER UA vers le CER ComUE passe par :

- L'étude de la volumétrie prévisionnelle (sur la base des données UA + LMU) - *réalisé*
- L'actualisation de la procédure UA - *en cours de validation*
- L'évaluation de la charge de travail administrative - *en cours*
- La rédaction du règlement intérieur sur la base du RI CER UA - *en cours de validation*
- La composition du nouveau CER ComUE avec intégration des membres LMU
- Une campagne de communication (Newsletter, site web ComUE ) - *2<sup>ème</sup> semaine de décembre*

Entre 2018 et 2022, 86 % des saisines ont concerné l'Université d'Angers et 14 % des structures extérieures. 78 % des saisines concernent les SHS et 44 % la psychologie. Pour que le CER ComUE soit opérationnel à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023, il faut qu'il soit élargi. Un processus électoral a eu lieu à Le Mans Université pour désigner un certain nombre de collègues qui étaient candidats pour y participer. Ce nouveau comité d'éthique sera composé des VP recherche des deux universités, du VP valorisation de l'Université d'Angers, de représentants de structures de coordination de la recherche désignés par le bureau de la CR, d'enseignants-chercheurs élus, de doctorants élus et des deux référents intégrité scientifique. Les invités permanents sont les deux directrices de la recherche, les deux délégués à la protection des données, la secrétaire générale de la ComUE et l'agent comptable de la ComUE. Enfin, les deux responsables des USERLABS seront des invités occasionnels.

M. SIMONEAU informe par ailleurs que M. ROY souhaite se désengager de son investissement dans le CER étant donné qu'il a de nombreuses autres obligations, notamment au sein du comité de protection des données. Un appel à candidature a été lancé début décembre 2022 et quatre candidats se sont manifestés : M. BARILLÉ ; M. PILLOT ; M. FLEURET ; Mme OLLIVIER. Le vote est ouvert depuis ce matin jusqu'à demain 17h et M. SIMONEAU invite les membres de la CR à élire un candidat ou une candidate. Les premières réunions seront sans doute essentiellement à la charge des collègues de l'Université d'Angers puisque les collègues de Le Mans Université ne sont pas forcément habitués à la procédure.

Pour avoir participé au CER de l'Université d'Angers, Mme EL BICHR confirme qu'il y a beaucoup de dossiers en SHS et particulièrement en psychologie.

#### 1.4 Presses Universitaires de Rennes

M. SIMONEAU donne la parole à Mme TRIVISANI-MOREAU afin qu'elle présente ce point.

Mme TRIVISANI-MOREAU rappelle que l'Université d'Angers peut éditer 8 ouvrages par an, à hauteur de 28 000 € soit une aide de 3 500 € par ouvrage produit. L'établissement intervient au niveau du comité de gestion qui examine les questions budgétaires et la pérennité du dispositif. Par ailleurs, deux membres de l'Université d'Angers sont présents au comité éditorial. Les Presses Universitaires de Rennes (PUR) occupent une place importante dans l'édition publique et ont connu un certain nombre de problèmes liés au sort du livre dans le monde de l'édition française ainsi qu'à la crise sanitaire. En 2022, un seul ouvrage est paru et 5 sont en cours d'édition. Une proposition pour ne pas forcément attendre que 8 ouvrages soient publiés l'année n car il faut tenir compte de l'écriture, de l'amélioration et des contraintes de publication de ces ouvrages dont le délai peut atteindre plusieurs années. Si le quota de 8 ouvrages ne sont pas publiés l'année n, il sera possible de libérer entre 1 ou 2 ouvrages par an qui pourraient donner lieu à des actions fléchées sur les SHS dans le cadre de la plateforme Open Edition. En termes de perspectives, Mme TRIVISANI-MOREAU cite le lancement d'une nouvelle collection de poche, intitulée EPURES, en 2023. Elle évoque également le projet SO PUR (2022-2024) qui a été lauréat du fonds national pour la science ouverte. Les PUR ont obtenu 200 000 € + 65 000 € du ministère pour réfléchir sur ces questions et mettre en œuvre les réflexions. Il s'agit de mettre un certain nombre d'ouvrages en accès libre sur Open Edition.

Mme LONG aimerait savoir si des actualisations d'ouvrages sont prévues dans le cadre de l'Open Edition.

Mme TRIVISANI-MOREAU répond que cette question est à mettre en débat. En ce qui concerne les PUR, peu d'ouvrages font l'objet d'actualisation pour l'instant.

M. SIMONEAU s'interroge sur la signature de la convention par les autres universités concernant le passage à la science ouverte.

Mme TRIVISANI-MOREAU explique qu'un comité de gestion s'est réuni et le directeur des PUR est fort intéressé par cette nouvelle vision des choses. Cette vision différente de la convention est en cours de débat au sein des autres universités, et Nantes Université se montre notamment intéressée.

## **2. Procès-verbaux**

### **2.1 Procès-verbal de la Commission de la recherche du 02 mai 2022**

M. SIMONEAU met à l'approbation de la Commission de la Recherche le procès-verbal de la commission recherche du 02 mai 2022.

Le procès-verbal de la commission recherche du 02 mai 2022 est approuvé.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 28 voix pour et 1 abstention.

## **3. Prospectives et moyens**

### **3.1 Crédits scientifiques 2023**

M. SIMONEAU rappelle les modalités de calcul des crédits scientifiques. La dotation est calculée sur la base d'un socle et d'une série de bonus. Le socle est calculé sur la base des effectifs de PR ET MCF titulaires et stagiaires rattachés à titre principal dans une unité de recherche, multipliée par une part unique de chercheur à hauteur de 700 € avec un coefficient environnement pôle qui est de 1 pour le pôle LL-SHS, de 2 pour le pôle Math-STIC et de 4 pour les autres pôles. Depuis un certain nombre d'années, on constate une augmentation progressive de ce socle qui est lié à la hausse du nombre de PU et MCF dans les unités de recherche. Il faut ensuite rajouter à ce socle 10 % dans le cadre de la Loi de Programmation de la Recherche (LPR) puisqu'il y a une dotation spécifique pour augmenter le budget des unités de recherche. Les bonus structuration sont les suivants : x 1,4 pour les UMR ; x 1,1 pour les unités de recherche multisites. S'ajoute ensuite le bonus performance basé sur le nombre de projets répondant à certains critères (Internationalisation, PIA, etc.). Le bonus indépendance quant à lui traduit la capacité d'une unité de recherche à aller rechercher des ressources externes, calculé sur une période glissante de trois ans. Enfin, le bonus Open Access a pour objectif d'encourager les unités à déposer leurs productions en libre accès, notamment via HAL, et d'augmenter la proportion d'Open Access à l'Université d'Angers. L'Université d'Angers est actuellement à 33 % en termes de proportion d'Open Access et l'objectif est de dépasser 50 % à l'horizon 2027 pour arriver dans le top 100 européen.

Suite à cette présentation, M. SIMONEAU détaille la répartition des crédits scientifiques des unités de recherche pour l'année 2023, avec le comparatif des dotations pour l'année 2022. La dotation est en augmentation pour la grande majorité des unités de recherche. Les quelques baisses sont liées à des phénomènes de perte d'un bonus qui rentrait dans la catégorie des bonus versés une seule fois ou d'unités qui ont des membres qui n'ont pas encore été remplacés. Enfin, M. SIMONEAU annonce que la dotation des crédits scientifiques pour les SFR est reconduite, en rappelant qu'elle avait été augmentée de 15 % en 2022 par rapport à l'année précédente.

M. SIMONEAU met à l'approbation de la Commission de la Recherche les crédits scientifiques 2023.

Les crédits scientifiques 2023 sont approuvés.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 29 voix pour.

### 3.2 Orientations budgétaires 2023

M. SIMONEAU rappelle que le budget de la DRIED ne représente pas l'intégralité des moyens dédiés à la recherche par l'Université d'Angers. Il évoque ainsi le maintien du soutien de l'établissement des dispositifs suivants pour l'année 2023 :

- + 28,5 contrats doctoraux => 3 420 000 €
- + 8 CRCT + 4 CRCT SHS => 60 000 €
- + PEDR (enveloppe 160 k€) => 447 000 €
- + RIPEC C3 => 170 000 €
- + Référentiel recherche => 24 165 €
- + prolongations COVID => 7 500 €

Concernant la DRIED, l'Université d'Angers verse 1 353 478 € sur dotation du ministère. Il y a également une dotation LPR, une dotation pour les APP, une dotation ciblée sur les programmes de mobilité MIR et une dotation qui concerne le programme pluriannuel d'investissement. Il est à noter la baisse de la dotation LPR, ce qui est quelque peu surprenant car elle est en lien avec l'accueil des nouveaux arrivants qui sont plus nombreux cette année. En revanche, les ressources propres augmentent de presque 200 k€, en lien avec la hausse du préceptif ANR et la hausse des frais de gestion.

Mme EL BICHR aimerait savoir s'il y a une raison particulière à la baisse de la dotation LPR.

M. SIMONEAU répond qu'il aimerait bien avoir des explications mais aussi arriver à décrypter ces budgets. Il pense que le versement s'effectue en fonction des données n-1. Il espère donc que l'Université d'Angers aura une dotation en augmentation l'année prochaine en lien avec la hausse du nombre d'arrivants au sein de l'établissement en 2022-2023.

En termes de dépenses prévisionnelles, une partie concerne les dotations aux structures de recherche et les dotations au collège doctoral. Il évoque également le soutien aux programmes dont des appels à projets (CR, Étoiles Montantes, Sciences participatives...), le fonds d'intervention 2023 et le PPI.

M. SIMONEAU effectue un focus particulier sur l'utilisation du fonds d'intervention et du PPI pour l'année 2022. L'enveloppe de 100 000 € en 2022 dédiée au fonds d'intervention, a permis de couvrir des dépenses de salaires (prolongation de thèses COVID...), un cofinancement pour une école thématique organisée par TEMOS, le surcoût pour les petits équipements, les 20 ans de BiogenOuest, etc. Concernant le PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement), l'enveloppe était également de 100 000 € et a permis, avec un cofinancement de la Région et de l'INRAE, l'acquisition d'équipements dans le cadre d'une plateforme du projet HIMIC et en cofinancement avec l'Etat (DSG) l'acquisition d'équipements sur des plateaux pour la SFR QUASAV et la SFR ICAT.

D'autres dépenses concernent l'internationalisation avec des aides aux cotutelles, les mobilités internationales recherche et l'accueil d'étudiants internationaux entre 2 et 6 mois. Enfin, d'autres postes de dépenses concernent les adhésions recherche et le fonctionnement de la DRIED avec des prestations effectuées par la SATT, des dépenses de gestion de la recherche, des actions de communication et des salaires. Le total des dépenses prévisionnelles est en hausse de 180 k€ environ.

Mme EL BICHR aimerait savoir s'il est possible qu'il y ait deux appels pour les colloques chaque année au lieu d'un seul.

M. SIMONEAU est mitigé sur cette demande et propose d'en reparler en bureau de la CR. Il rappelle que les aides pour les programmes de professeurs invités étaient réparties en deux sessions auparavant. Lors de leur transformation en MIR, il a été décidé d'avoir une seule session annuelle. La crise sanitaire a obligé l'établissement à revenir à une logique de deux sessions en lien avec les nombreux reports. Les deux sessions ont été conservées en 2021 puis en 2022 car il y avait encore des effets COVID dans certains pays. Le fait d'avoir deux sessions permet un réajustement en cours d'année car les mobilités qui s'annulent au premier semestre permettent de libérer des financements pour la deuxième session. Concernant les colloques, M. SIMONEAU avoue moins y croire car il est rare qu'un colloque ou un séminaire s'annule hormis peut-être pour des raisons de crise sanitaire, de grève massive des trains, etc. Ceci dit, la réflexion sur ce point peut être conduite.

M. SIMONEAU met à l'approbation de la Commission de la Recherche les orientations budgétaires 2023.

Les orientations budgétaires 2023 sont approuvées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 29 voix pour.

### 3.3 Aides aux colloques 2023

M. SIMONEAU informe que l'enveloppe dédiée aux aides pour les colloques est de 20 000 € pour l'année 2023. Les dossiers ont été évalués et classés par les SFR puis par le bureau de la CR. Les événements doivent être organisés à Angers. La priorité est donnée aux événements d'envergure internationale, avec cofinancement et sans cumul d'aides de l'Université d'Angers. M. SIMONEAU comptabilise 19 projets en 2023 pour un total de 32 700 €, au-delà de l'enveloppe de 20 000 €, ce qui signifie que la CR doit opérer une sélection. M. SIMONEAU propose d'attribuer des financements pour les pôles qui n'ont effectué qu'une seule demande :

- Pôle Végétal et Environnement, IRHS, Les rencontres du végétal, montant attribué : 1 000 €
- Pôle Santé, MITOVASC, SGC2023, montant attribué : 2 000 €
- Pôle Matériaux, MOLTECH ANJOU, ChiraNano, montant attribué : 1 500 €

Concernant l'étude des demandes SHS, les critères de sélection de la SFR Confluences sont les suivants :

- Qualité/caractère scientifique du projet
- Lien avec les thématiques du laboratoire
- Perspective de publication
- Cohérence du budget et faisabilité du plan de financement (participation du laboratoire porteur requise)
- International
- Lien avec les axes de la SFR / Transdisciplinarité
- Nombres d'intervenants
- Liens avec la société civile, le monde socio-professionnel ; valorisation

Le calibrage réservé aux SHS est de 10 à 12 k€ pour répondre aux demandes. M. SIMONEAU propose d'attribuer des financements aux demandes suivantes pour le pôle LL-SHS :

- Pôle LL-SHS, TEMOS, 100ADOPT, montant attribué : 1 500 €
- Pôle LL-SHS, 3LAM, Compt'Arte, montant attribué : 2 000 €
- Pôle LL-SHS, CIRPaLL, SFBBCCLASS, montant attribué : 2 000 €
- Pôle LL-SHS, 3LAM, Cicatrices, montant attribué : 1 000 €
- Pôle LL-SHS, CIB, RDE, montant attribué : 1 000 €
- Pôle LL-SHS, 3LAM, DOCT-SFLGC, montant attribué : 1 000 €
- Pôle LL-SHS, CIB, CIS, montant attribué : 2 000 € sous réserve de la signature de la convention avec l'Université d'Angers

Deux autres demandes sont refusées :

- Pôle LL-SHS, CJB, APJ : il s'agit d'une journée des doctorants
- Pôle LL-SHS, CJB, JErédi : il s'agit d'un colloque à dimension régionale

Les demandes pour le pôle LL-SHS s'élèvent à 10 500 €, ce qui fait qu'il resterait 5 000 € à répartir sur le pôle Math-STIC. Or, les demandes pour ce pôle s'élèvent à 15 000 € et la proposition est de prendre les projets classés 1, 2 et 3 par la SFR, en ramenant l'aide de l'Université d'Angers à 5 000 €. M. SIMONEAU propose d'attribuer des financements aux demandes suivantes pour le pôle Math-STIC :

- Pôle Math-STIC, LAREMA, JP2023, montant attribué : 1 000 €
- Pôle Math-STIC, LARIS, SWIM2023, montant attribué : 2 000 €
- Pôle Math-STIC, LAREMA, PIICQW3, montant attribué : 2 000 €

M. KOBIELA signale que le projet APJ porté par l'unité de recherche CJB peut apparaître comme une journée d'étude mais il s'agit bien d'un colloque avec un sujet précis et un comité scientifique.

M. SIMONEAU encourage la tenue de journées des doctorants mais signale simplement que ce type d'évènement n'entre pas dans la typologie de l'appel à projet colloque. Il propose aux porteurs de se tourner vers l'école doctorale voire le collège doctoral pour boucler le financement de cette journée d'étude. Il ajoute que la CR a déjà financé des congrès organisés par des doctorants. Le GRANEM ou le TEMOS organisent régulièrement des journées des doctorants et il n'est pas possible que la CR finance toutes les journées des doctorants. M. SIMONEAU pense que la SFR a classé ainsi cette demande pour cette raison.

M. KOBIELA croit que les collègues ont fait une demande de financement à la faculté et au centre de recherche.

M. SIMONEAU insiste sur la pertinence de ces initiatives mais dit simplement qu'une telle demande ne rentre pas dans le cahier des charges des aides aux colloques. Il ajoute que l'idée était aussi de préserver au maximum les SHS qui obtiennent plus de la moitié de l'enveloppe.

Mme EL BICHR rappelle que les doctorants peuvent aussi faire des demandes de financement au FSDIE en passant par une association.

M. DENÉCHÈRE suggère que les laboratoires ne puissent faire que deux demandes au maximum sur cet appel à projet. L'Université d'Angers soutient déjà largement les colloques avec la mise à disposition de personnels pour leur organisation. Par ailleurs, il revient sur la proposition de Mme EL BICHR pour la mise en place de deux appels par an. Il peut être par exemple compliqué de présenter un dossier complet pour un colloque qui aura lieu en novembre ou décembre 2023, avec un nombre de participants et d'intervenants approximatif.

M. SIMONEAU explique que l'Université d'Angers, dans son instruction, ne tient pas vraiment compte du nombre de participants à un colloque. Il conçoit toutefois qu'il est parfois très difficile de savoir avec précision combien il y aura de participants ou combien de pays étrangers seront représentés au colloque six mois avant sa tenue.

M. DAUCÉ rappelle que de nombreuses manifestations avaient eu lieu en distanciel pendant la crise sanitaire puis en format hybride, et il aimerait savoir si ces organisations se maintiennent dans les demandes remontées.

M. SIMONEAU croit que la plupart des évènements sont organisés en présentiel, avec des hybridations possibles.

M. DAUCÉ se demande aussi si des investissements ont été réalisés pour permettre cette hybridation.

M. SIMONEAU répond que l'établissement fonctionne surtout avec les ressources et les moyens dont il dispose, notamment dans le cadre de petits évènements. En revanche, pour les gros évènements, l'établissement travaille avec des partenaires dont l'Agglomération via Destination Angers par exemple qui dispose de prestataires spécialisés sur les plateformes.

Mme LONG pense qu'il serait intéressant que l'Université d'Angers dispose d'une salle équipée pour réaliser de l'hybridation.

M. SIMONEAU confirme que ce sont des éléments auxquels il faut penser à l'avenir.

M. SIMONEAU met à l'approbation de la Commission de la Recherche les propositions d'aides au colloques 2023.

Les aides aux colloques 2023 sont approuvées.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 28 voix pour et 1 abstention.

#### **4. Valorisation de la recherche**

##### **4.1 Convention 2023 de coopération SATT OV - UA**

M. SIMONEAU donne la parole à Pascal RICHOMME afin qu'il présente ce point.

M. RICHOMME rappelle que 16 établissements partenaires confient la valorisation de leur recherche à la SATT Ouest Valorisation qui est l'opérateur de valorisation de l'Université d'Angers depuis 2013. Son périmètre est la Bretagne et les Pays de la Loire. Cette convention régit les modalités d'intervention de la SATT auprès des établissements signataires (prise en charge de la propriété intellectuelle et négociation contractuelle). La première convention est entrée en vigueur le 16 janvier 2015, et il y a eu ensuite 7 avenants successifs. Dès lors, les établissements ont demandé que la convention soit « toilettée » pour le 1<sup>er</sup> janvier 2023. M. RICHOMME annonce que deux nouveautés ont été introduites dont la notion de « Cash Libérateur » dans les modalités de valorisation. Par ailleurs, les bases de données de santé et des échantillons biologiques d'origine humaine de la définition des résultats sont exclues pour les CHU copropriétaires. L'usage à visée scientifique des données de santé est autorisé dans un environnement légal strict : RGPD & méthodologies de référence de la CNIL + contractualisation directe (traçabilité).

Le prélèvement et l'utilisation, à visée scientifique, d'échantillons biologiques humains font également l'objet d'un encadrement strict en particulier.

## **5. Vie des laboratoires**

### **5.1 Changement direction SFR Math-STIC**

M. SIMONEAU annonce que, suite au vote du conseil de la SFR Math-STIC du 19 octobre 2022, une nouvelle équipe de direction a été élue et prendra ses fonctions à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023. Le directeur est dorénavant Étienne MANN avec deux directeurs adjoints, Jin-Kao HAO et David ROUSSEAU.

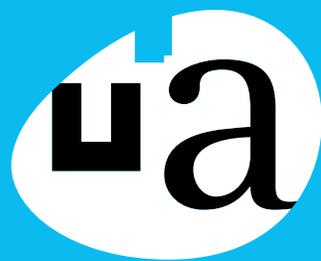
## **6. Questions diverses**

En l'absence de questions diverses, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h10.

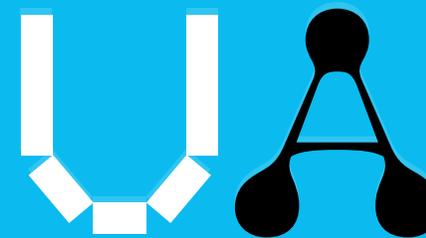
Le Président  
de l'Université d'Angers  
*Christian ROBLÉDO*

## **6. ANNEXE : diaporama de la séance du 05 décembre 2022**

# Commission recherche du 5 décembre 2022



université  
angers



# Ordre du jour

## **1 - Informations générales**

- Campagne ANR
- Campagne Etoiles Montantes
- Comité Ethique Recherche
- PUR

## **2 - Procès-verbal de la CR**

- Procès verbal 2 mai 2022 – vote

## **3 - Prospective et moyens**

- Orientations budgétaires 2023 – vote
- Crédits scientifiques 2023 - vote
- Aide aux colloques 2023 - vote

## **4 – Valorisation de la recherche**

- Convention de coopération avec la SATT Ouest Valorisation – information

## **5 - Vie des laboratoires**

- Changement direction SFR MathSTIC – information
- Procédure de 2ème avis pour les refus de renouvellement d'inscription en doctorat : examen rapport Mr BANDOKI - vote

## **6 – Questions diverses**

# Informations générales

- Campagne ANR
- Campagne Etoiles Montantes
- Comité Ethique Recherche
- PUR

# Campagne ANR

# ANR 2023 – Récapitulatif Phase I

## Phase 1 - 71 soumissions

dont 5 projets avec 2 laboratoires angevins

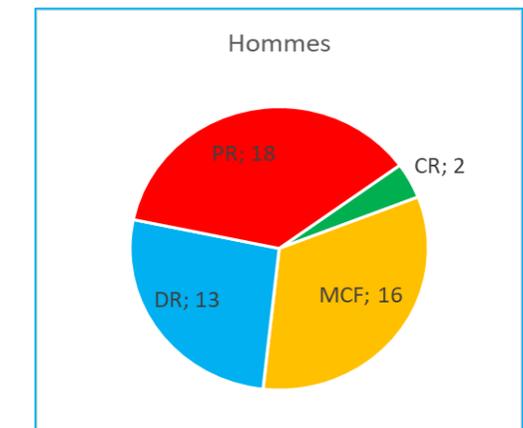
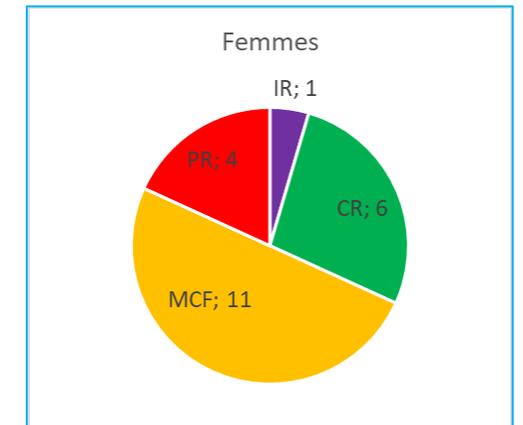
- ▶ **10 JCJC**
- ▶ **51 PRC (17 en coordination et 34 en partenariat)**
- ▶ **1 PRCE (1 en coordination)**
- ▶ **6 PRCI (2 en coordination et 4 en partenariat)**
- ▶ **3 PRME**

Gestion  
financière

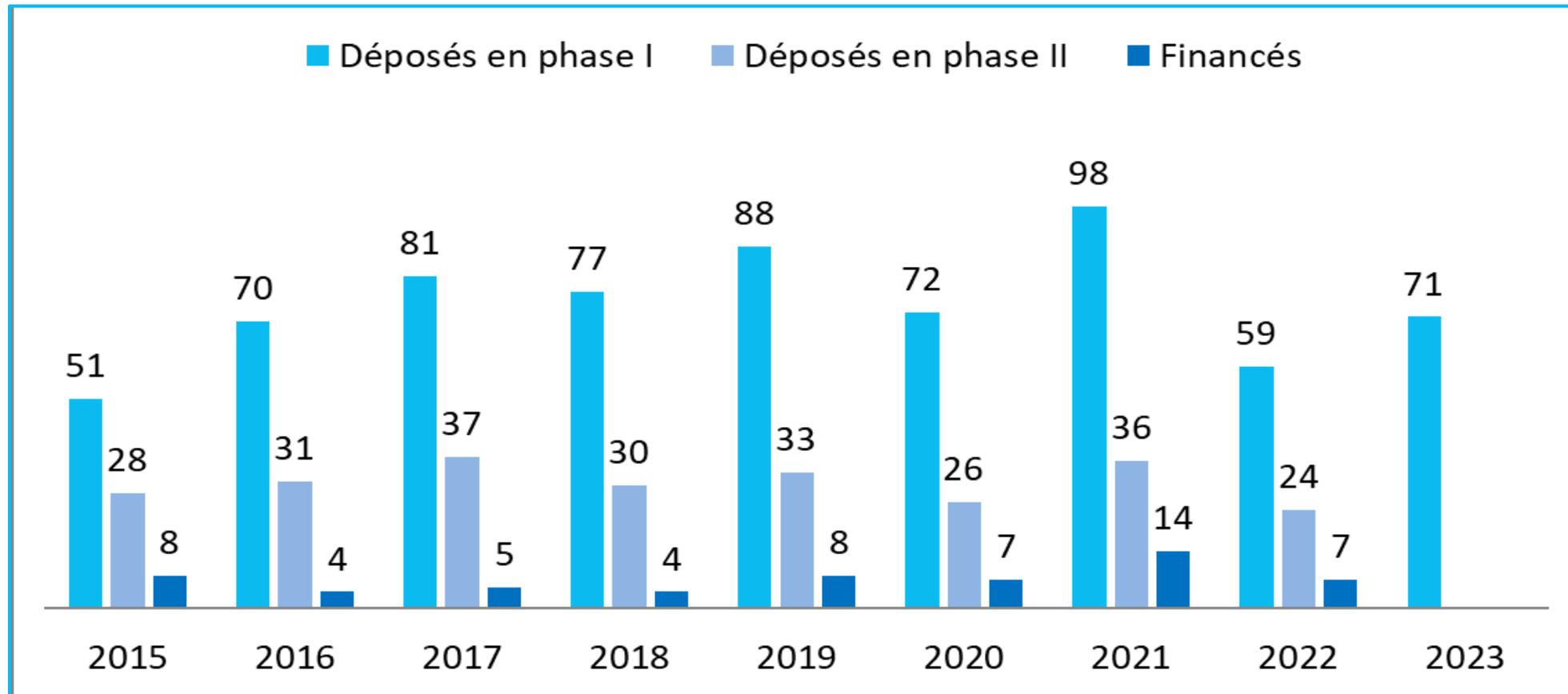
11 CNRS  
10 INRAE  
3 INSERM  
47 UA

**22 femmes – 49 hommes**

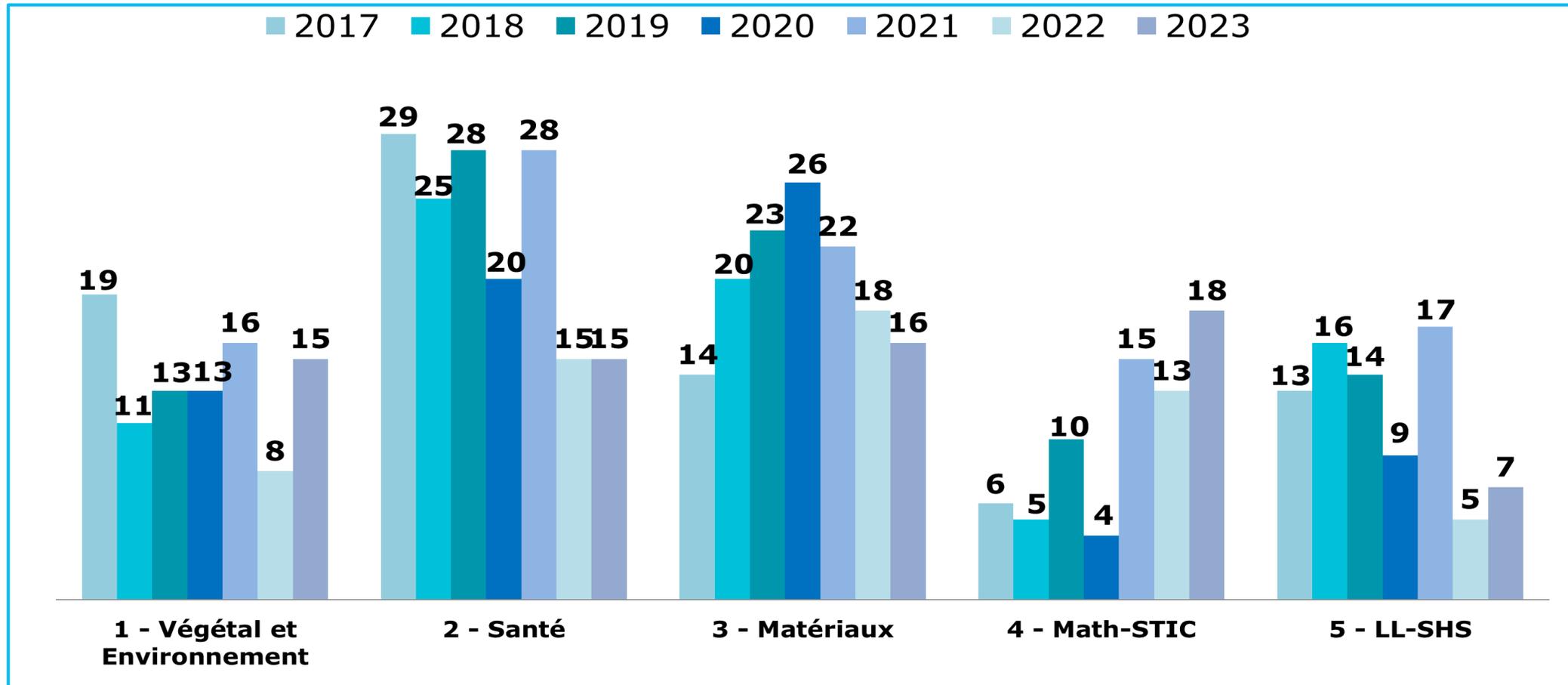
Répartition hommes/femmes par grade



# ANR 2015 - 2023



# ANR 2017 – 2023 : Dépôt en phase I par pôle



# ANR 2023 : Dépôt en phase I par instrument de financement

Laboratoire	JCJC	PRC	PRCE	PRME	PRCI
1 - Végétal & Environnement	3	8			4
2 - Santé	1	13	1		
3 - Matériaux	2	13			1
4 – MATH STIC	2	12		3	1
5 – LL SHS	1	5			
<b>TOTAL</b>	<b>10</b>	<b>51</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>6</b>

JCJC	
IRHS	DITTMER Jessica
	FERREIRA DE CARVALHO Julie
	SIMONIN Marie
MINT	LEPELETIER Elise
LPHIA	CIRET Charles
MOLTECH	ABHERVE Alexandre
LAREMA	CAMPESATO Jean-Baptiste
LERIA	DIEGUEZ LODEIRO Martin
GRANEM	LECOINTRE-ERICKSON Danielle
	MEATCHI Sourou

PRCE	
MITOVASC	Arnaud Chevrollier

PRME	
LAREMA	ROULLEAU Xavier
	MANN Etienne
	LU Hoang Chinh

**POUR INFORMATION**



université  
**angers**

# Campagne Etoiles Montantes

# AAP ETOILES MONTANTES

## 3 CV proposés

- **N Zigon (MOLTECH ANJOU) | Demande 124 524 € | classé 1 => non financé**
  - *Projet CONNECTOR | CONductivity iN mEtal dithiolene CoordinaTion pOlymeRs*
  - *Dépôt en parallèle d'un JCJC - obtenu*
  - *Objectif ERC avant 2025*
- **E Lepeltier (MINT) | Demande 138 600 € | classé 2 => non financé**
  - *Projet MiCaRev | Combiner dans un nanomédicament inédit un anticancéreux classique et un antimicrobien afin d'élaborer un traitement efficace du cancer du poumon*
  - *Objectif ERC avant 2027*
- **O Goudet (LERIA) | Demande 80 900 € | classé 3 => Accepté**
  - *Projet DeepMeta : développer une nouvelle génération de méthodes «intelligentes» capables de mieux résoudre des problèmes combinatoires complexes et difficiles qui résistent aux meilleures méthodes actuelles*
  - *Objectif ERC avant 2026*
  - *Dépenses envisagées : frais de mission | 1 post Doctorant | 2 stagiaires*

. Les dossiers Etoiles Montantes sont expertisés par l'ANR. Intérêt de candidater à la région si cumul des aides impossible avec JCJC ?

. Le classement proposé UA n'est pas suivi

. UA demande un bilan des attributions des aides au prochain CCRRDT

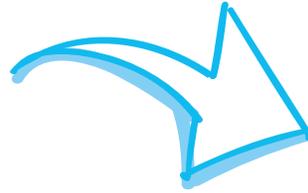
# CER COMUE

Point avancement

# CER COMUE

Comue expérimentale  
**Angers - Le Mans**

Compétence transférée à la  
COMUE depuis le 01.01.2021



Mise en œuvre prévue  
le 01.01.2023

Sept  
2022



Dec 2022

L'adaptation du fonctionnement du CER UA vers le CER COMUE passe par :

- L'étude de la volumétrie prévisionnelle (sur la base des données UA +LMU) - *réalisé*
- L'actualisation de la procédure UA – *en cours de validation*
- L'évaluation de la charge de travail administrative – *en cours*
- La rédaction du RI sur la base du RI CER UA – *en cours de validation*
- **La composition du nouveau CER COMUE avec intégration des membres LMU**
- Une campagne de communication (Newsletter, site web COMUE ) – *2<sup>ème</sup> semaine de décembre*

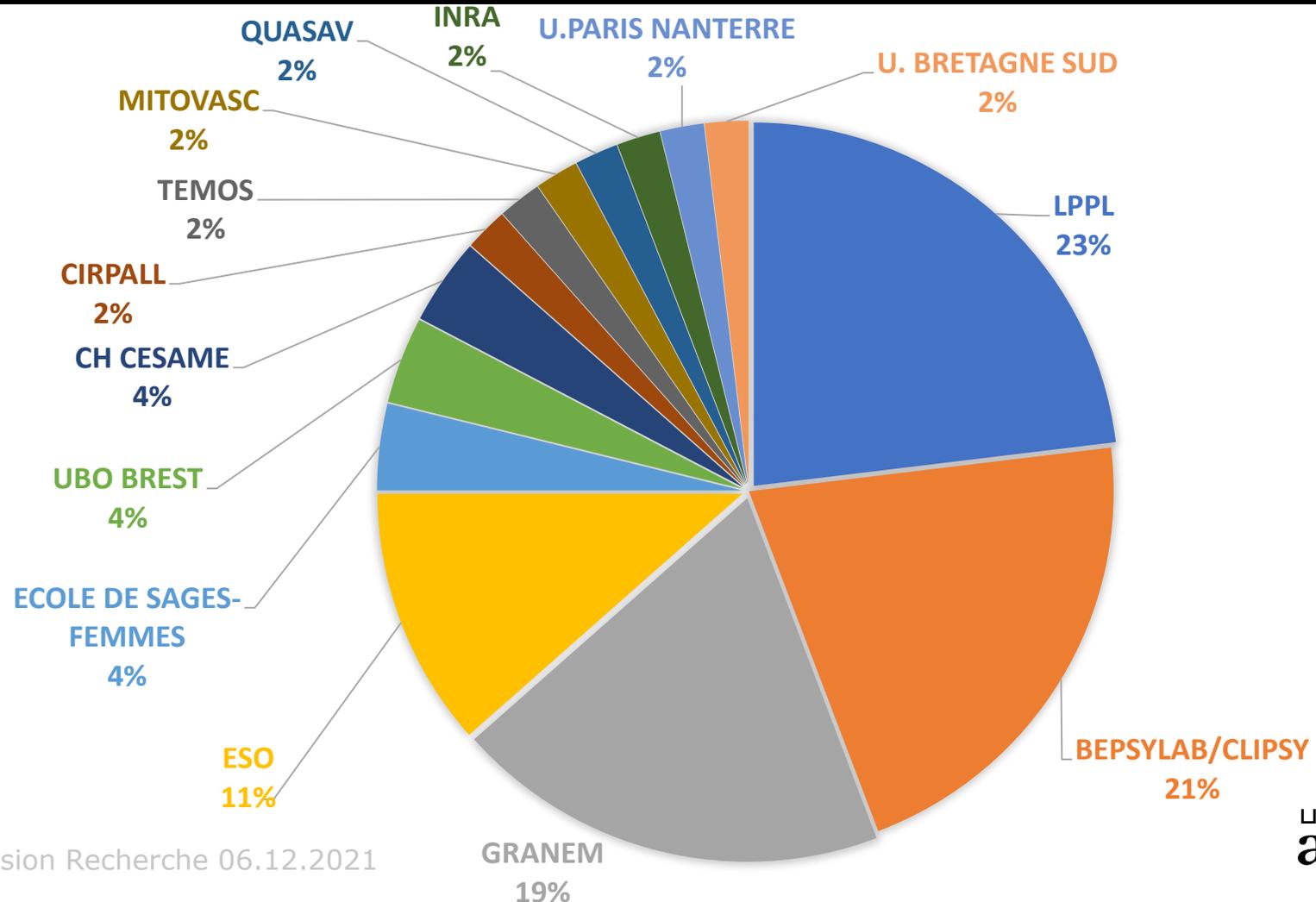


université  
**angers**

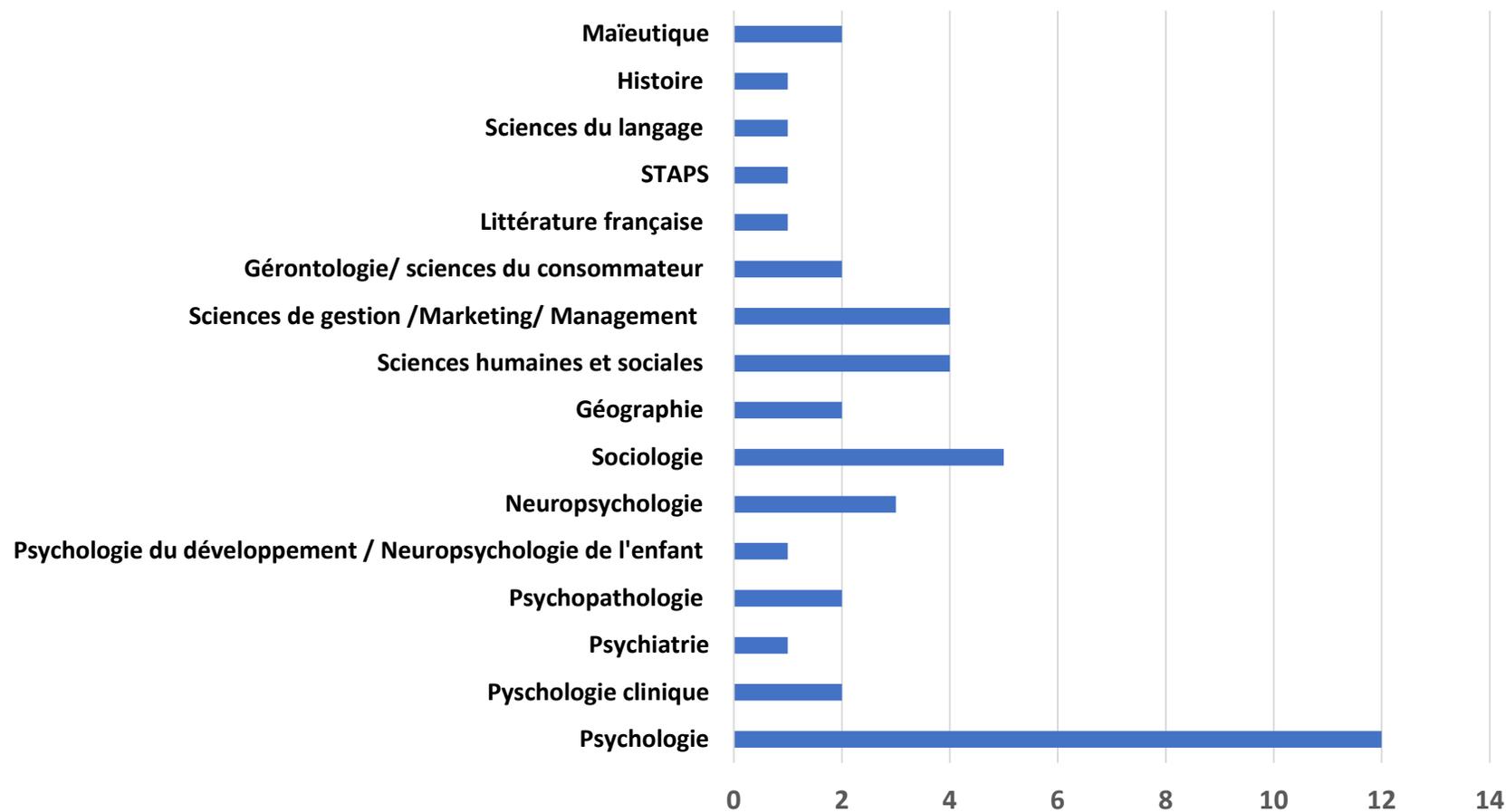
# Ensemble des saisines 2018-2022 (proportions)

86 % des saisines concernent l'UA, 14% des structures extérieures à l'UA.

78% des saisines concernent les SHS, 44% la psychologie



# Nombre de dossiers par discipline



# Les membres et candidats du CER Comue

		Université d'Angers Membres CER UA deviennent Membres CER COMUE (delib CA COMUE 07-2022)	Le Mans Université Candidats - processus électoral en cours
<b>Membres</b>	VP Recherche	Philippe SIMONEAU	Gérald BILLARD
	VP Valorisation	Pascal RICHOMME	
	Représentants des structures de coordination de la recherche désignés par les VP	Philippe ALLAIN (Psychologie) Antoine BEGUIN (Droit) Frédéric LARDEUX (Informatique)	Sébastien ANGONNET (Géographie) Yu-Chen CHEN (Langues) Jean-Luc MOUGET (Biologie)
	EC/C élus par le Sénat académique	Marie BONNIN (Biologie santé) Aubeline VINAY (psychologie clinique) <b>Pierre-Marie ROY (à remplacer)</b>	Florent CARLIER (Electronique) Anthony LARCHER (Informatique) Amélie NOTAIS (Gestion)
	Doctorants élus par le Sénat académique	Cathy DISSLER (Langues) (Clotilde LETANG suppléante   psychologie)	<i>Non</i>
	Référent intégrité scientifique désigné par le président du CER	Daniel SCHAUB	<i>A venir</i>
<b>Invités permanents</b>	Directrices de la recherche	Bénédicte GIRAULT	Nathalie METAIRIE
	Délégués à la protection des données	François AUZANNE	Violaine DUMUR
	Secrétaire générale COMUE	<i>A venir</i>	
	Agent comptable COMUE	Guillaume LAMULLE	
<b>Invités occasionnels</b>	Responsables des Userlabs	Florian FOCONE	Nicolas JAUDRONNIERE



## Elections en cours

Poste Vacant :  
Pierre-Marie ROY

Scrutin en ligne  
du 5 au 6 décembre 2022 de 9h à 17h

## Candidats :

- M. Régis BARILLÉ (Electronique physique)
- M. William PILLOT (Histoire ancienne)
- M. Sébastien FLEURET (Géographie sociale)
- Mme Fanny OLLIVIER (Psychologie)

# PUR

# Presses universitaires de Rennes

# Convention PUR

**Partenaires** : **UA** | U Rennes 2 | U Bretagne Occidentale | U Bretagne Sud | Le Mans université | Nantes Université | U Poitiers | U Rennes 1 | U La Rochelle

## Gouvernance des PUR (Saic Edition)

- Conseil de gestion : Bilan d'activité / budget (**Rep UA : Nathalie Clot**)
- Comité éditorial : détermine la politique éditoriale (**représentants UA : Isabelle Trivisani / Florence Alibert**)

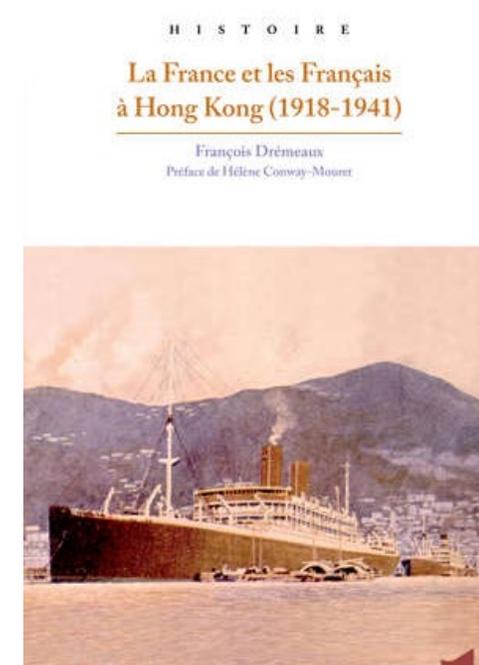
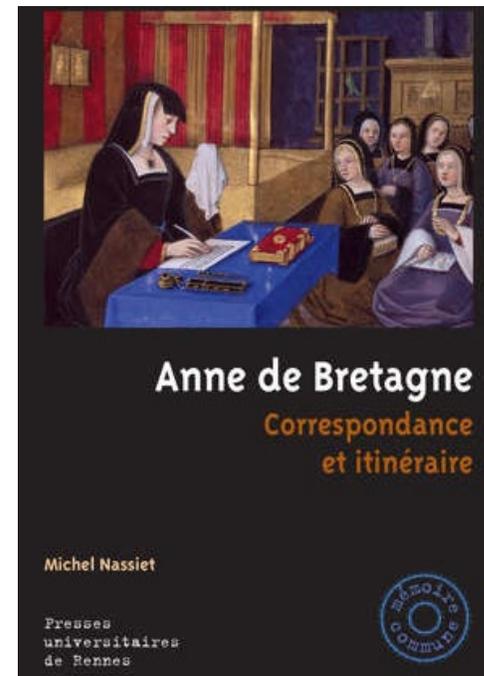
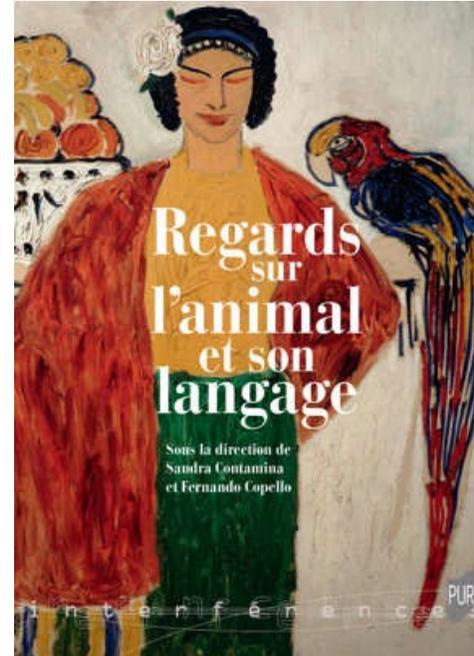
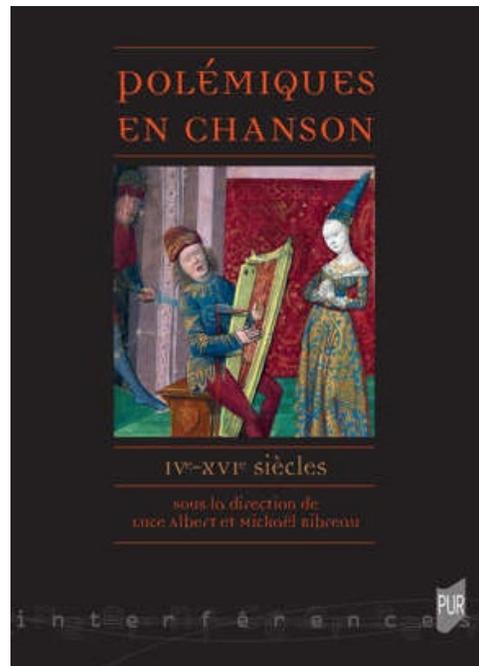
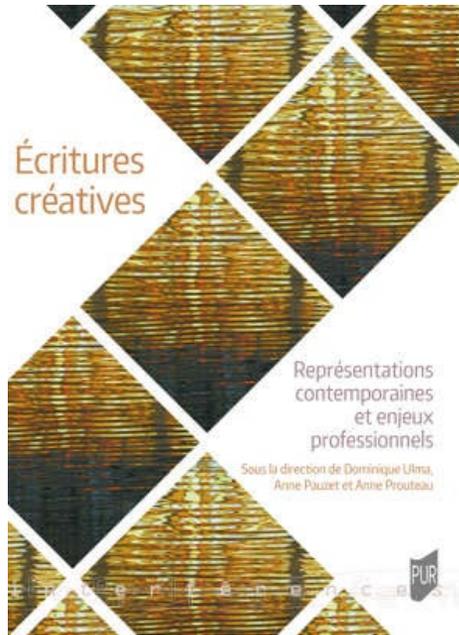
**Convention** signée le 02/09/2019 , renouvelable tous les ans par reconduction tacite

**Adhésion** : **28 000 € / an** - Engagements PUR : 8 éditions d'ouvrages par an + services complémentaires (texte, iconographie, mise en page, promotion, diffusion et distribution commerciale )

2<sup>ème</sup> éditeur public français  
~ 5 000 volumes SHS publiés  
moins de 200 titres/an dont  
11 revues  
46 collections vivantes  
1 515 ouvrages diffusés en  
numérique

année	2018	2019	2020	2021	2022
Nb ouvrages édités	8 (dont 1 édité en 2022)	8	8	6	1
En cours d'édition	-	-	-	-	5
En cours acceptation					8
En cours d'expertise					

# Parutions 2022



# Evolutions pour l'UA

Depuis 2018, près de **30 volumes SHS publiés**

**4 revues** (Norois, ABPO - Annales Bretagne Pays de l'Ouest, Revue d'histoire de l'enfance irrégulière, JSSE - Journal of Short Stories in English )

**6 collections vivantes** ( NRI - Nouvelle recherche sur l'imaginaire, Textes rares, Série Archive histoire et société dans la Collection Histoire, Archives du féminisme, Interférences, Géographie sociale, projet collection TourismeS )

## CONSTAT:

- Difficulté à maintenir les objectifs (délais du comité éditorial / délais de réponse des auteurs | nombre d'ouvrages soumis | dimension technique )
- Développement du volet numérique ( So'PUR) et expérimentation avec JSSE et NRI

## AMENAGEMENT à compter du 01.01.2023

- Si le quota des 8 ouvrages est non atteint : report de l'équivalent d'un ou deux ouvrages au bénéfice des SHS
  - Soutien aux revues
  - Soutien à l'open access
  - Action Edition numériques
- Livrables / suivi :
  - Nombre d'ouvrages / an
  - Nombre d'ouvrages vendus dans So'PUR
  - Nombres de pages web visitées

Bénéficiaires : personnels permanents UA (EC-C; Doctorants.. )

# Perspectives

- Le lancement d'une nouvelle collection de poche, EPURES, en 2023
- Le projet SO PUR (2022-4) comportant un important volet d'actions: <https://sopur.pur-editions.fr/les-actions/> , dont réseau SCD, étude d'impact du freemium...
- L'évolution de la convention UA-PUR en soutien à la SO pour libérer chaque année l'accès à des ouvrages de la collection Histoire (ex: <https://books.openedition.org/pur/174517> )

The screenshot displays the OpenEdition Books interface for the book 'La France et les Français à Hong Kong (1918-1941)' by François Drémeaux. The page features a search bar, a table of contents, and a list of related books. The book is published by Presses universitaires de Rennes and is part of the 'Histoire' collection. The page also includes a 'Remerciements' section and a 'Préface' section. The book is available in various formats, including PDF and ePub, and is accessible to users with institutional access.

# Procès verbal

- Procès-verbal de la Commission Recherche du 02/05/2022 - vote

# Prospective et moyens

- Crédits scientifiques 2023 - vote
- Orientations budgétaires 2023 – vote
- Aide aux colloques 2023 - vote

# Crédits scientifiques 2023

# Modalités de calcul des crédits scientifiques

**Socle**  
+  
**Bonus structuration**  
+  
**Bonus performance**  
+  
**Bonus indépendance**  
+  
**Bonus Open Access**



**Effectifs UR X Part chercheur**  
**X coeff environnement pôle**

**EC UA**  
titulaires ou  
stagiaires  
rattachés à titre  
principal dans  
une UR de l'UA

Part chercheur  
unique  
700 €

Coefficient environnement pôle  
Pôle LLSHS : X 1  
Pôle Math STIC : X 2  
Pôles : X 4

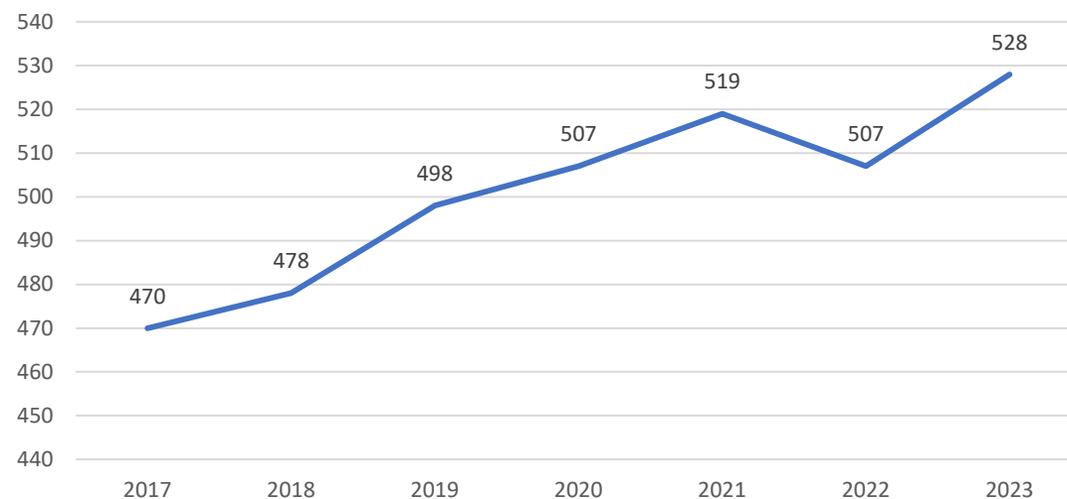
# Calcul du socle

## Outil utilisé EFFRECH

- ✓ développé par la DDN
- ✓ interfacé avec SIHAM – SI RH
- ✓ vérification annuelle des Directions d'unités

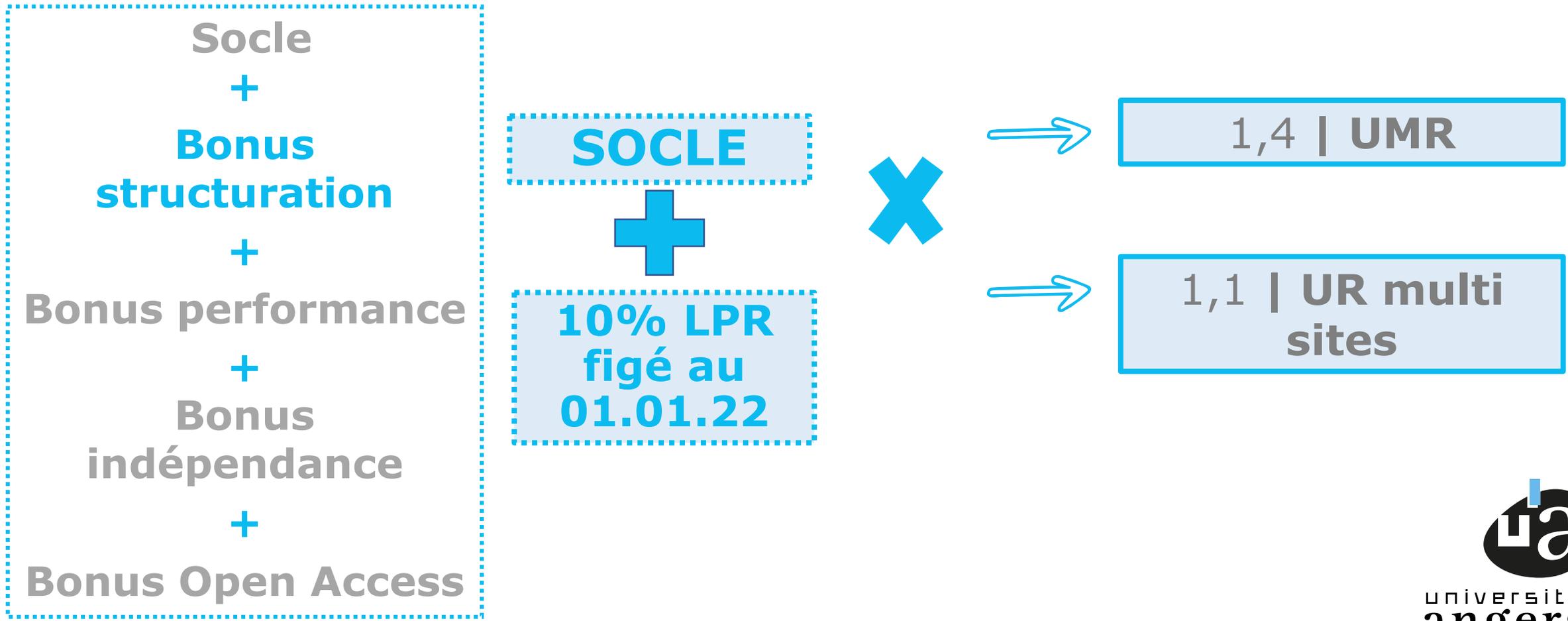
- Date : effectifs au 01/01/n+1

Evolution des effectifs PR - MCF



- Chaque nouveau recrutement = une insertion recherche
- Diminution : départs en retraite, mutations,...

# Bonus structuration



# Bonus structuration

Unité	type d'unité	Bonus Structuration
IRHS	UMR mono	1,4
SONAS	UR mono	1
SIFCIR	UR mono	1,1
LPG	UMR Pluri	1,4
BIODIVAG	EE	1

Unité	type d'unité	Bonus Structuration
Rmes*	UMR Pluri	1,1
IRF / GEIHP	UR pluri	1,1
HIFIH	UR mono	1
MITOVASC	UMR mono	1,4
MINT	UMR mono	1,4
IRSET	UMR Pluri	1,4
CRCINA (3 eq)	UMR Pluri	1,4
INCITE	UMR Pluri	1,4

\* UA uniquement  
tutelle de l'équipe  
REGOS mais pas  
de l'unité

Unité	type d'unité	Bonus Structuration
MOLTECH	UMR mono	1,4
LPHIA	UR mono	1

Unité	type d'unité	Bonus Structuration
LARIS	UR mono	1
LERIA	UR mono	1
LAREMA	UMR mono	1,4

Unité	type d'unité	Bonus Structuration
CJB	UR mono	1
Clipsy	UR mono	1
3LAM	UR pluri	1,1
GRANEM	UR mono	1
LPPL	UR Pluri	1,1
CIRPALL	UR mono	1
ESO	UMR Pluri	1,4
TEMOS	UMR Pluri	1,4

# Bonus performance

Socle  
+  
Bonus structuration  
+  
**Bonus performance**  
+  
Bonus indépendance  
+  
Bonus Open Access

## Forfait versé sur la durée du projet

### INTERNATIONALISATION

LIA/IRL	IRP/IRN
5 000 €	1 500 €

### PIA – Labels

Part. projets PIA (Labex-EUR-PEPR)	Coord projet PIA (Labex-EUR-PEPR)	Label FRM
1 500 €	5 000 €	5 000 €

### Relations Socio-Eco

Labcom UA  
1 500 €

### Attractivité

IUF	C. Talent / Chaire CPJ
2 500 €	1 500 €

## Forfait versé en une fois

Projets UE acc/UA | 5 000 €  
Projets UE acc/non UA | 2 500 €  
Projets UE UA/admissible | 1 500 €

Prog. Maturation / chaire industrielle  
1 500 €

# Bonus indépendance

**Socle**  
+  
**Bonus structuration**  
+  
**Bonus performance**  
+  
**Bonus indépendance**  
+  
**Bonus Open Access**



Taux calculé par UR



Taux =  $\frac{\text{Moyenne des crédits récurrents UA}}{\text{Moyenne des crédits ouverts contrats et prestations UA et EPST}}$



Période de référence en 2023 : 2019/2020/2021

**Bonus accordé de 3500 €**  
**% < 15**

# Focus : Bonus Open Access

## Objectifs :

- encourager les unités à déposer leur production en libre accès (via HAL notamment)
- Augmenter la proportion d'OA à l'Université d'Angers

FICHIERS

13 048

RÉFÉRENCES

34 873

PROPORTION D'OPEN ACCESS

33 %

**Objectif 2027 : % d'OA > 50%**  
**Top 100 EU**



université  
angers

# Répartition des crédits scientifiques

## Unités de recherche

Unité de recherche	Total 2022 pour info	TOTAL 2023
SIFCIR	18 300 €	16 800 €
LPG	46 495 €	53 600 €
BIODIVAG	17 320 €	17 320 €
SONAS	31 220 €	36 599 €
IRHS	132 652 €	131 752 €
IRF	33 600 €	34 127 €
HIFIH	36 960 €	37 479 €
RMeS REGOS	17 014 €	22 216 €
MINT	79 015 €	85 693 €
MITOVASC	145 912 €	153 518 €
IRSET-ESTER	30 797 €	26 838 €
CRCI2NA	106 451 €	110 453 €
INCIT-Atomyca	28 448 €	27 687 €

Unité de recherche	Total 2022 pour info	TOTAL 2023
LPHIA	34 487 €	39 467 €
Moltech	106 600 €	109 362 €
LAREMA	72 925 €	80 405 €
LERIA	34 423 €	39 291 €
LARIS	68 180 €	72 364 €
TEMOS	33 935 €	38 389 €
ESO	33 112 €	36 453 €
CJB	33 634 €	34 324 €
CLIPSY	4 914 €	6 151 €
LPPL	12 600 €	17 132 €
3LAM	19 404 €	20 243 €
GRANEM	44 580 €	49 995 €
CIRPALL	25 343 €	21 889 €

# Répartition des crédits scientifiques SFR

SFR	Total 2022 pour info	TOTAL 2023
SFR CONFLUENCES	14 950 €	<b>14 950 €</b>
MSH ANGE GUEPIN	19 427 €	<b>19 427 €</b>
SFR ICAT	115 000 €	<b>115 000 €</b>
SFR QUASAV	46 000 €	<b>46 000 €</b>
SFR MATRIX	69 000 €	<b>69 000 €</b>
SFR MATHS STIC	14 950 €	<b>14 950 €</b>

**POUR VOTE**

# Orientations budgétaires 2023

# Ressources prévisionnelles

RESSOURCES		
OBJET	PROPOSITION 2022	PROPOSITION 2023
<b>DOTATIONS</b>	<b>2 018 193 €</b>	<b>2 009 090 €</b>
Dotation UA sur dotation Ministère	1 353 478 €	1 353 478 €
Dotation LPR	239 715 €	205 612 €
Dotation UA abondement AAP et fonctionnement	225 000 €	225 000 €
Dotation UA MIR	100 000 €	100 000 €
Dotation annuelle UA investissement - PPI	100 000 €	125 000 €
<b>RESSOURCES PROPRES</b>	<b>473 500 €</b>	<b>660 048 €</b>
Préciput ANR	206 000 €	330 175 €
Frais de gestion recherche + valo	267 500 €	308 503 €
Frais de gestion Europe		22 870 €
<b>TOTAL RESSOURCES BUDGET PREVISIONNEL</b>	<b>2 491 693 €</b>	<b>2 670 638 €</b>



## Maintien du soutien de l'UA pour 2023

- + 28,5 contrats doctoraux => 3 420 000 €
- + 8 CRCT + 4 CRCT SHS => 60 000 €
- + PEDR (enveloppe 160k€) => 447 000 €
- + Ripecc C3 => 170 000 €
- + Référentiel recherche => 24 165 €
- + prolongations COVID => 7 500 €



2023 - Révision des grilles de prélèvements de frais de gestion

# Dépenses prévisionnelles

OBJET	PROPOSITION 2022	PROPOSITION 2023
<b>CREDITS SCIENTIFIQUES</b>	<b>1 587 648 €</b>	<b>1 643 374 €</b>
Dotations structures de recherche	1 527 648 €	1 598 874 €
Collège doctoral	60 000 €	45 000 €

- \* **PULSAR** = dotation nouvel arrivant utilisable en levier pour pulsar
- Manifestations Sciences et société** = nouvelle aide au fil de l'eau
- PPI** = augmentation de 25 k€ suite engagements sur DSG

\*\* **PPI et FI** = détail utilisation 2022 pour information ci-après

OBJET	PROPOSITION 2022	PROPOSITION 2023
<b>SOUTIEN DE PROGRAMMES</b>	<b>490 860 €</b>	<b>510 900 €</b>
<b>APPEL à PROJETS CR Engagé</b>	<b>157 500 €</b>	<b>125 900 €</b>
AAP CR - engagés 2020-2021 (Modulations Etoiles Montantes + AAP CR)	118 360 €	22 500 €
Etoiles Montantes 2022 (engagés)	27 500 €	14 000 €
AMI sciences participatives 2022 (engagés)	25 000 €	6 000 €
AAP Post-doc UA sur projets 2022 (engagés)	-	83 400 €
<b>APPEL à PROJETS CR 2023</b>	<b>157 500 €</b>	<b>160 000 €</b>
PULSAR*	25 000 €	90 000 €
Manifestations Sciences et société *	-	20 000 €
Colloques	20 000 €	20 000 €
Presta externe pour aides au montage de projets	80 000 €	30 000 €
AAP Flash équipements (selon crédits restants)	-	0 €
<b>Fonds d'intervention 2023**</b>	<b>100 000 €</b>	<b>100 000 €</b>
<b>PPI**</b>	<b>100 000 €</b>	<b>125 000 €</b>

# PPI & Fonds Intervention 2022

## Détail utilisation

### Pour information

#### Détail Fonds d'intervention 2022 – enveloppe 100 000€

OBJET	Date du bureau	Montant engagé	Montant liquidé
Salaire s (Prolongation COVID + Userlab			41 652
Cofinancement école thématique TEMOS	24/01/2022		2 000
CIRPALL E. Vernadakis	28/03/2022		800
Aide exceptionnelle missions GLICID	28/03/2022	2 000	
Formation ONIRIS pour SFR ICAT	28/03/2022		1 100
20 ans BIOGENOUEST			2 000
Modulation services 2022 sur projets			11 479
TEMOS participation festival Enjeux	10/10/2022		3 000
Surcoût petits équipements	10/10/2022		8 083
Salaire agent SFR ICAT (pour 2023)			2 290
SFR ICAT	07/11/2022	8 435	7 028
<b>Total dépensé sur FI 2022</b>			<b>79 432</b>

Enveloppe disponible au 02/12/2022 20 568

#### Détail PPI 2022 – Enveloppe 100 000 €

- . Cofinancement Projet HIMIC – infrastructures ligériennes porté par INRAe | 19 595€
- . Équipement DSG Séquenceur Miseq Plateau ANAN | 52 197 €

Enveloppe disponible au 02/12/2022 28 208

# Dépenses prévisionnelles

OBJET	PROPOSITION 2022	PROPOSITION 2023
<b>INTERNATIONALISATION</b>	<b>180 000 €</b>	<b>150 000 €</b>
Aide aux cotutelles	25 000 €	20 000 €
MIR	100 000 €	100 000 €
Accueil étudiants internationaux	55 000 €	30 000 €

**POUR VOTE**

OBJET	PROPOSITION 2022	PROPOSITION 2023
<b>BUDGET GÉNÉRAL</b>	<b>218 600 €</b>	<b>182 932 €</b>
<b>Adhésions recherche</b>	<b>94 100 €</b>	<b>80 000 €</b>
PUR	28 000 €	28 000 €
Adhésions (part DRIED)	39 100 €	27 000 €
Outils bibliométriques (INCITES, WoS)	15 000 €	15 000 €
The Conversation	12 000 €	10 000 €
<b>Budget DRIED</b>	<b>139 085 €</b>	<b>102 932 €</b>
Prestations - SATT, autres conseils	35 000 €	35 000 €
Gestion de la recherche + Valo	16 500 €	28 000 €
Actions de communication	10 000 €	10 000 €
Salaires	63 000 €	29 932 €
Excédent Budgétaire	14 585 €	
<b>TOTAL DEPENSES BUDGET PREVISIONNEL</b>	<b>2 491 693€</b>	<b>2 670 638 €</b>

# Aides aux Colloques 2023

# Appel à projet Colloques 2023

- Enveloppe de 20 000 € maximum
- Dossiers évalués/classés par les SFR puis le bureau de la CR
- Évènements organisés à Angers
- Priorité aux évènements d'envergure internationale / avec cofinancement / sans cumul d'aides UA (autre AAP par ex)



**19 projets pour un total de 32 700 €**



université  
angers

# Etude des demandes Végétal & Environnement | Santé | Matériaux

## 3 pôles, une seule demande par pôle : Végétal & environnement | Santé | Matériaux

Unité de recherche	Nom et prénom de l'organisateur du colloque	Acronyme du colloque	Lieu	Date du début du colloque	Date de fin du colloque	Rayonnement	subvention acquise	subvention en demande	Montant UA demandé	Montant ALM demandé	Avis/ Classement SFR	Avis bureau
IRHS	Mathilde Briard	les Rencontres du Végétal	Angers	21/11/2023	22/11/2023	National	20000   Institut Agro	<b>13 000</b> ALDEV, VALHOR, INRAE, GEVES, ESA, SEMAE, SIVAL	1 000 €	3 500 €	Très favorable	<b>1 000 €</b>
MITOVASC	Guy Lenaers	SGC2023	Angers	02/02/2023	03/02/2023	International		<b>40 000</b> Sponsors	2 000 €	4 500 €	Très favorable	<b>2 000 €</b>
Moltech Anjou	Narcis Avarvari	ChiraNano	Angers	01/10/2023	05/10/2023	International		<b>11 800</b> EUR LUMOMAT, CNRS, GDR Chirafun, entreprises privés	1 500 €	2 000 €	Favorable	<b>1 500 €</b>

**Sous- total : 4 500 €**



université  
angers

# Etudes des demandes SHS / Critères de sélection SFR Confluences

- **Qualité/caractère scientifique du projet**
- **Lien avec les thématiques du laboratoire**
- **Perspective de publication**
- **Cohérence du budget et faisabilité du plan de financement**  
(participation du laboratoire porteur requise)
- **International**
- **Lien avec les axes de la SFR / Transdisciplinarité**
- **Nombres d'intervenants**
- **Liens avec la société civile, le monde socio-professionnel ; valorisation**
- **Calibrage : 10 à 12 k€ réservé aux SHS**

# Etude des demandes

## Pôle LL-SHS

Unité de recherche	Organisateur du colloque	Acronyme du colloque	Lieu	début du colloque	fin du colloque	Rayonnement	subvention acquise	subvention en demande	Montant UA demandé	Montant ALM demandé	Avis Classement SFR	Avis bureau
TEMOS	Y Denéchère F Macedo	100ADOPT	Angers	20/06/23	21/06/23	International	3550   TEMOS   ANR   EnJeux	<b>6750</b> CD49, ONPE, OCIRP, UA, ALM	1 500 €	1 500 €	<b>1/9</b>	<b>1 500 €</b>
3L.AM <b>1/3</b>	K Brestic A Cabezas Vargas E Fisbach A Mohring	Comp'Arte	Angers	05/06/23	06/06/23	International		<b>1 600</b> 3L.AM, SFR (Axe 1), SFR (Axe 2), PICT, IdA	2 000 €	0 €	<b>2/9</b>	<b>2 000 €</b>
CIRPaLL	C Meynard M Ryan El Vernadakis	SFBBCCLASS	Angers	10/07/23	12/07/23	International	11 000   Erasmus 1500   CIRPaLL 500   JSSE 100   Axe 1 SFR 200   Axe 5 SFR		2 000 €	0 €	<b>3/9</b>	<b>2 000 €</b>
3L.AM <b>2/3</b>	S Contamina H Goujat M Ranalletti	Cicatrices	Angers	23/03/23	24/03/23	International	1000   Institut des Amériques	<b>1 250</b> 3LAM, SFR (axe 1)	1 000 €	0 €	<b>4/9</b>	<b>1 000 €</b>
CJB <b>1/4</b>	É Gicquiaud	RDE	Angers	19/10/23	20/10/23	National		<b>8 685</b> CJB, GRANEM, Themis-UM, Le Mans Université, Barreaux le Mans et Angers, GIP	1 500 €	500 €	<b>5/9</b>	<b>1 000 €</b>

# Etude des demandes

## Pôle LL-SHS

Unité de recherche	Organisateur du colloque	Acronyme du colloque	Lieu	début du colloque	fin du colloque	Rayonnement	subvention acquise	subvention en demande	Montant UA demandé	Montant ALM demandé	Avis Classement SFR	Avis bureau
3L.AM 3/3	A Hermetet	DOCT-SFLGC	Angers	22/06/23	23/06/23	National	1000   SFLGC	<b>2 940</b> 3LAM, CD, ED ALL, SFR, Faculté LLSH	1 000 €	0 €	6/9	<b>1 000 €</b>
CJB 3/4	A Miron	CIS	Angers	30/08/23	31/08/23	International	10 000   ANR VSEG 5000   projet UniPaix 2000   CJB 5190   cabinets d'avocats	<b>10 000</b> Région des Pays de la Loire	3 000 €	10 000 €	7/9 <b>2 000 €</b>	<b>2 000 € *</b>
CJB 2/4	F Péan S Conte L Frémont	APJ	Angers	06/04/23	06/04/23	National		<b>3 400</b> CJB, UFR DEG, Université du Mans, COMUE	700 €	0 €	8/9	<b>0 €</b>
CJB 4/4	A Vignon- Barrault	JEremédi	Angers	10/03/23	10/03/23	Régional		<b>2 000</b> ThémiSUM, CJB, UFR DEG	500 €		9/9	<b>0 €</b>

\* sous réserve de signature de la convention avec l'UA

**Sous total : 10 500 €**



université  
angers

# Etude des demandes

## Pôle MathSTIC

Reste 20 000 – 4 500 – 10 500 = 5000 € à répartir sur pôle MathSTIC

=> proposition : prendre les demandes classées 1,2,3 en les ramenant à 5 000 € au total

Unité de recherche	organisateur	Acronyme du colloque	Lieu	début du colloque	fin du colloque	Rayonnement	subvention acquise	subvention en demande	Montant UA demandé	Montant ALM demandé	Avis Classement SFR	Avis bureau
LAREMA <b>1/6</b>	K Raschel	JP2023	Angers	19/06/23	23/06/23	National	5000   Centre Henri Lebesgue 2000   LAREMA	<b>3 500</b> Fédération de recherche Mathématiques, SFR	1 000 €	1 000 €	<b>1/7</b>	<b>1 000 €</b>
LARIS	N Delanoue	SWIM2023	Angers	11/07/23	13/07/23	International		<b>1 500</b> GDR MACS, SFR	2 000 €	0 €	<b>2/7</b>	<b>2 000 €</b>
LAREMA <b>2/6</b>	M Cafasso	PIICQW3	Angers	22/05/23	26/05/22	International	10 000   CNRS	<b>6 000</b> LYSM, CHL	4 000 €	2 000 €	<b>3/7</b>	<b>2 000 €</b>
LAREMA <b>3/6</b>	JP Monnier	BGR	Le Croisic	05/06/23	09/06/23	International	3500   ANR EnumGeom 2000   Larema 2000   CHL 2000   Fédération MPL 1000   GDR Singularités 5000   GDR Gagc 4000   IUF S. Zimmermann	<b>10 000</b> IRMAR, Rennes 1, IRMAR, IHP	2 000 €	2 000 €	<b>4/7</b>	<b>0 €</b>

# Etude des demandes Pôle MathSTIC

Unité de recherche	organisateur	Acronyme du colloque	Lieu	début du colloque	fin du colloque	Rayonnement	subvention acquise	subvention en demande	Montant UA demandé	Montant ALM demandé	Avis Classement SFR	Avis bureau
LAREMA <b>4/6</b>	L Chaumont	BPAA	Angers	22/05/23	26/05/23	International	14 350   Labex CHL 1500   LAREMA 1000   LMBA	<b>5 500</b> SFR, Rennes 1, Rennes 2, Fédération maths	2 000 €	1 000 €	5/7	<b>0 €</b>
LAREMA <b>5/6</b>	P Graczyk   A Ocelli	HEAT	Angers	25/06/23	30/06/23	International	10 000   CHL LABEX 2000   IEA CNRS RACINES	<b>7180</b> LAREMA, SFR, CNRS, ACCES MESR	3 000 €	3 000 €	6/7	<b>0 €</b>
LAREMA <b>6/6</b>	L Darnière   P Graczyk	PAPIN	Saumur	25/05/23	27/05/23	International	1000   Alumni ONERA 1000   Région (MMO ALL) 1500   Mairie Saumur	<b>500</b> LAREMA	1 000 €	0 €	7/7	<b>0 €</b>

**Sous- total : 5 000 €**

**Total colloques 2023 : 20 000 €**

**Pour info Total demandé ALM 2023 : 31 000 €**

**POUR VOTE**



université  
**angers**

# Valorisation de la Recherche

- Convention 2023 de Coopération SATT OV - UA

Convention 2023 de Coopération  
SATT OV - UA

# Partenariat inter-établissements

16 établissements partenaires (7 au CA) confient la valorisation de leur recherche à la SATT OV :



*Universités – Ecoles – CHUs*

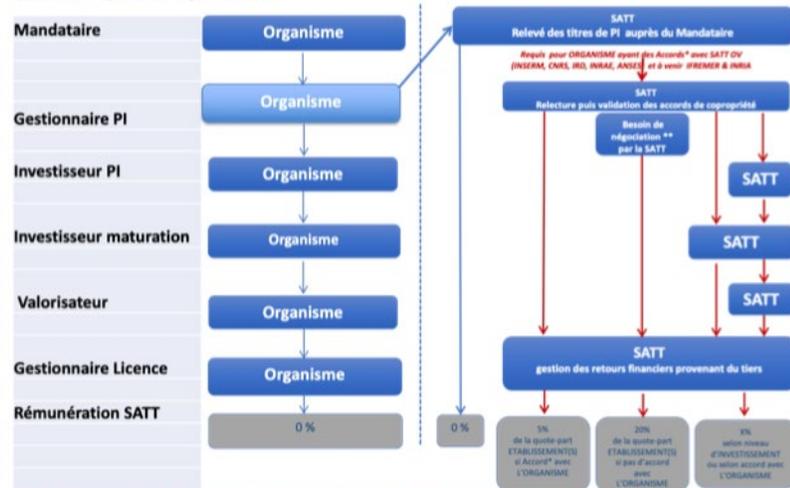


# Convention de Coopération avec SATT OV

- **SATT OV** : opérateur de valorisation de l'**UA** depuis **2013**
- Son **périmètre** : **Bretagne - Pays de la Loire**
- Cette convention régit les **modalités d'intervention** de la SATT auprès des établissements signataires (prise en charge **PI** et **négociation contractuelle**)
- 1<sup>ère</sup> entrée en vigueur : 16/01/**2015**, puis 7 avenants successifs (=> 31/12/**2022**)
- Demande par les établissements d'une **CC « toillettée »** pour **2023**

# Modifications de l'engagement antérieur

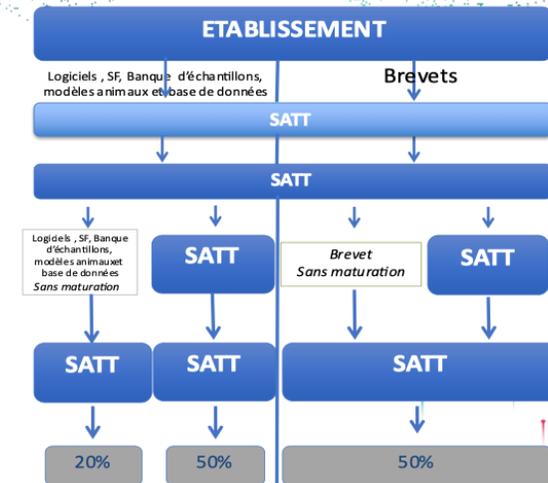
## Mandataire ORGANISME (Académique et Organisme)



\*Accords (accord cadre, convention ou accord de partenariat, modèle Règlement de Copropriété Simplifié et/ou Licence Mandataire) à date de signature de la Convention de coopération avec mise à jour automatique de nouveaux Accords suivant passage en CA de la SATT ou en CSV.  
\*\* La décision d'un passage de 5 à 20% sera proposée, argumentée et communiquée par la SATT aux ETABLISSEMENTS copropriétaires concernés

## Mandataire ETABLISSEMENT

Mandataire
Gestionnaire PI
Investisseur PI
Investisseur maturation
Valorisateur
Gestionnaire licence
Rémunération SATT



1

- Introduction de la notion de « **Cash Libérateur** » dans les modalités de valorisation.
- Exclusion, pour les CHU (co)propriétaires, des **bases de données de santé** et des **échantillons biologiques d'origine humaine** de la définition des résultats.

# => Article 4.3 : Dispositif spécifique aux CHUs

- L'usage à visée scientifique des **données de santé** est autorisé dans un environnement légal strict : RGPD & méthodologies de référence de la CNIL + contractualisation directe (traçabilité)
- Prélèvement et utilisation, à visée scientifique, d'**échantillons biologiques humains** font également l'objet d'un encadrement strict en particulier (articles L1143-3 et L1243-4 du Code de la Santé Publique) : Responsabilité, information, consentement et déclaration de la collection associée auprès du MESR

# Vie des laboratoires

- Changement direction SFR MathSTIC – information
- Procédure de 2ème avis pour les refus de renouvellement d'inscription en doctorat : examen rapport Mr BANDOKI - vote

# SFR MATHSTIC

Suite au vote du conseil de la SFR Math-STIC du 19/10/2022, nouvelle équipe de direction à compter du 01.01.2023

**Frédéric Saubion**

Loïc Chaumont  
François Chapeau-Blondeau



**Directeur : Etienne MANN**

**Adjoint.e.s :**

**Jin-Kao HAO**

**David ROUSSEAU**

# Renouvellement d'inscription en doctorat

- Procédure de 2ème avis pour les refus de renouvellement d'inscription en doctorat : examen du dossier de Mr BANDOKI

*Rapporteur : Audrey ROUSSEAU*

# Questions diverses

# Calendrier 2022

**Lundi 17 janvier (14h30)**

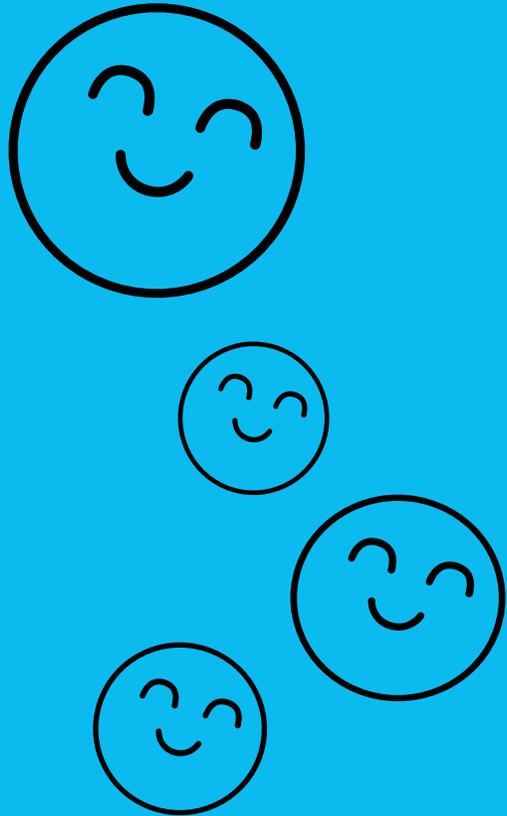
**Lundi 28 février (14h30)**

**Lundi 04 avril (14h30)**

**Lundi 02 mai (14h30)**

**Mardi 31 mai (14h30)**

**Lundi 20 juin (14h30)**



**Merci !**